

Séance plénière
du Conseil général du 18 décembre 2013 à 19h30
à la salle d'étude du Collège de la Tuilerie

Pour le Conseil général :

Présents : 29 sur 30, est excusée Anita Charrière

Pour le Conseil municipal :

Présents : 9 conseillers sur 10, ainsi que le président, M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Alain Vignon, est excusé Philippe Dubois

Le président du Conseil général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil général à 19h35 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques, procède à l'appel nominal.

29 conseillers généraux sont présents.

Avec 29 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de la séance extraordinaire du 6 novembre 2013

Brouchoud Mireille précise que pour son intervention concernant les taxes devant être reportées sur les factures des citoyens, en page 5 du PV, il faut lire : « les informations doivent faire l'objet d'une demande ».

Damien Revaz rappelle que le certificat d'énergie n'est pas nécessaire pour avoir les informations sur la provenance de l'énergie.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Acquisition des parts communales du nouveau CO

Damien Coutaz passe la parole à la municipalité.

Damien Revaz prend la parole :

Ce qui est soumis à l'approbation du Conseil général est de « la cosmétique comptable ». Le principe de la construction du nouveau CO et du financement par la commune de St-Maurice du mur de grimpe, du Dojo et une partie des salles de sport et de spectacle avait déjà été accepté par le Conseil général auparavant.

Le financement de ces parts communales avait alors été intégré aux investissements de l'association de communes. Mais les finances de Saint-Maurice ont évolué positivement, ce qui permet d'acquérir ces parts communales immédiatement sans menacer l'équilibre financier de la commune.

Ce qui est proposé c'est d'intégrer les parts communales citées auparavant au budget 2014. Cela aura une influence sur les comptes communaux, le budget étant réparti entre les salles de sport et de spectacle et étant donné qu'il faut amortir 10% de l'investissement résiduel chaque année.

Dans le message transmis par la municipalité, il a été démontré l'influence sur les comptes de fonctionnement. La fortune et le bilan de la commune permettent de faire face aux déficits prévus pour les prochaines années.

La dette par habitant passera à environ 3'500 CHF, selon les ratios du canton du Valais, à la fin de l'exercice 2014. C'est une dette modérée, parfaitement supportable pour les comptes communaux.

Il demande d'accepter la dépense des 7'500'000 ainsi que son financement, cela à des taux intéressants.

Le président de la commission de gestion, Dominique Robyr, prend ensuite la parole. Il appuie les propos de Damien Revaz. L'endettement est présent, donc qu'il soit intégré aux comptes ou non cela ne va pas changer grand-chose. La COGEST est favorable à la proposition d'intégrer ces 7'500'000 aux comptes.

La parole est aux chefs de groupes pour l'entrée en matière. Les groupes PDC, PLR et ADG acceptent l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion concernant l'acquisition des parts communales et de l'emprunt. Pas de questions ni de remarques, Damien Coutaz passe aux votes suivants :

1. Première proposition : Accepter l'acquisition des parts communales du nouveau CO pour un coût d'acquisition de 7'500'000 CHF.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Deuxième proposition : Conclure un emprunt de 7'500'000 CHF pour financer l'achat des parts communales du nouveau CO.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Budget 2014

Le président, Damien Revaz, fait part de son message :

Concernant le budget 2014, le président commence par les comptes de fonctionnements :

- Il y a un excédent de charges de 1 million de CHF. Les parts d'amortissements du nouveau CO en sont la cause. Il sera toutefois possible de parvenir à des comptes équilibrés dès la première année.

- La commune dégage une marge d'autofinancement de 2 millions de CHF (résultat du comptes de fonctionnement sans les charges d'amortissement comptables), ce n'est pas encore suffisant mais la commune s'inscrit dans une tendance favorable.
- La nouveauté qui ressort du budget 2014 est le déménagement au nouveau CO. Jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, la commune de St-Maurice est propriétaire des bâtiments et responsable du fonctionnement du CO, elle touche pour cela un montant alimenté par la taxe d'écolage que paie chaque commune du district. Dès la rentrée 2014, l'association intercommunale prendra en charge ce fonctionnement et touchera la taxe d'écolage.
- Les amortissements comptables dus aux nouvelles parts communales font leur apparition.
- Un renforcement du service technique communal est prévu par l'engagement d'un ingénieur.
- Des nouveaux postes à l'APEA (90% d'augmentation)
- Concernant la fiscalité, il conseille de conserver un coefficient de 1,25 et une indexation de 160% ; taux enviables en comparaison avec d'autres communes.

Concernant le rapport de la COGEST, après la lecture du rapport :

- Le président « s'insurge » contre les termes de « coupes budgétaires » énoncés, car il ne faut pas confondre « prudence » avec « coupes budgétaires ». Il n'y en a eu aucune. L'endettement est faible et restera modéré malgré les décisions prises au point 2; nous avons également une fiscalité modérée et une situation financière très saine avec des taux d'intérêts extrêmement bas. M. Revaz tenait à préciser cela pour bien définir le cadre dans lequel nous nous trouvons.

Concernant les rubriques qui ont soulevé des questions :

- Les charges sociales sont des petits montants et suivent l'évolution des charges salariales.
- Pour les entretiens vestiaires, les travaux seront entrepris avec l'accord du Conseil général.
- Pour les chemins pédestres, on retrouvait un poste unique pour le chemin de la grotte aux fées, les autres sentiers passaient dans la rubrique « réseaux routiers ». Avec la fusion le nombre de chemins et sentiers a augmenté, une nouvelle rubrique a été créée par soucis de clarté.
- Pour la carte CFF, les montants reportés aux budgets sont faibles.
- Pour la vente du courant, le prix d'achat a diminué et le prix de vente n'a pas diminué dans la même proportion. Tout cela est réglementé, la commune a le droit de faire une petite marge bénéficiaire. D'une année à l'autre, des erreurs peuvent se produire dans les calculs, car il n'est pas possible de vraiment prévoir la demande d'énergie donc les tarifs sont reportés sur les coûts des abonnés. Le coût des deux prochaines années continuera à diminuer.
- Pour la garderie, le programme ne permet pas de sortir beaucoup de chiffres intéressants actuellement, mais environ 120 enfants sont concernés et l'on peut parler de 25'000 CHF mensuels. On compte pour St-Maurice 27'000 heures de garde pour l'association des parents d'accueil.

- La COGEST a émis le souhait d'obtenir des statistiques fiscales, Damien Revaz présente donc des statistiques :

- Revenus imposables inférieurs à 40'000 CHF :

- 47% de la population paye 15% des impôts encaissés par la commune

- De 40 à 75'000 CHF de revenus imposables :

- 37% paye 41% des impôts

- la tranche allant de 75'000 à 100'000 CHF représente 17% de la recette fiscale

- 6% de la population paye 27 % des recettes fiscales de la commune.

- Concernant le compte des investissements :

Les investissements bruts s'élèvent à 15'600'000 CHF avec le cycle d'orientation. Nous avons une marge d'autofinancement de 1'955'902 CHF, ce qui entraîne une augmentation de l'endettement communal.

- Les principaux investissements :

- Avenue d'Agaune

- Fenêtre de l'Hôtel de ville

- Installations du CO

- Ecoles (façades, fenêtres)

- Tuilerie (aménagement pour le relogement des sociétés locales)

- STEP de Mex

- Filets de protection

- Evolution de l'endettement :

Il devrait doubler fin 2014 et la dette par habitant devrait atteindre 3500 CHF. Il conseille au CG d'accepter le budget 2014 comme proposé par le conseil municipal.

La parole est donnée à Dominique Robyr, président de la COGEST, qui remercie ces collègues et propose d'accepter le budget 2014 comme présenté, ainsi que d'accepter le coefficient communal et le coefficient d'indexation.

Damien Coutaz donne la parole aux chefs de groupes ; l'entrée en matière pour le budget 2014 est acceptée par l'ADG, le PLR et le PDC.

Damien Coutaz ouvre la discussion et propose de passer chapitre par chapitre le budget de fonctionnement puis les investissements.

Dans le chapitre « culture loisir et culte », Lucien Steiner remercie le CG pour le montant accepté qui a permis l'installation d'espaces verts et propose un amendement pour la rubrique 330.314.00 « *Décoration et entretien rues, parcs, places, font* » de 20'000CHF. Selon lui, il serait bien de terminer ce qui a été mis en place pour rattraper le retard et ainsi réussir par la suite à assumer ces entretiens dans le cadre du budget originel.

Damien Revaz prend la parole et précise l'historique de l'élaboration du budget : chaque conseiller a fait un effort dans son budget et précise qu'avec le budget actuel il était possible de faire quelque chose. De bonnes choses ont déjà été faites au niveau de l'arborisation. De nouveau, les arbres seront pris dans le budget routier. Quand il s'agit de changer un arbre dans une zone goudronnée, beaucoup de questions se posent à propos des impacts sur les canalisations, le bitume déformé par les racines etc. Dans la proposition de Lucien, beaucoup d'arbres se trouvent dans des zones non goudronnées, mais il promet que même si le montant actuel est maintenu, l'effort d'arborisation sera soutenu.

Damien Coutaz passe au vote pour que le montant de 75'000 CHF de la rubrique 330.314.00 passe à 95'000 CHF :
4 abstentions et 6 refus.

L'amendement est donc accepté et cette rubrique passera à 95'000 CHF dans le budget 2014.

Mireille Brouchoud revient sur un point antérieur et fait une remarque formelle sur le rapport de la commission de gestion où une rubrique a été mal annotée.

Damien coutaz passe ensuite au budget d'investissements. Pas de remarques.
La municipalité propose de garder le coefficient et le taux d'indexation.

Damien Coutaz passe au vote :

Le budget 2014 modifié avec l'amendement de Lucien Steiner est accepté à l'unanimité.

4. Modification du règlement communal d'organisation (RCO)

La présidente de la commission Ad Hoc, Véronique Chételat Maye, prend la parole :

La commission a dû se pencher sur le règlement communal d'organisation où un article faisait référence aux statuts des employés communaux. Les changements sur le règlement étaient minimes. A l'exception de 2 articles, il n'y a pas eu de grands questionnements. La commission a accepté à l'unanimité les articles énoncés dans le projet. Mais l'article 4 Al. 3 a tout de même attiré l'attention de la commission. En effet, celui-ci énonce que le Conseil général peut modifier ou supprimer une rubrique

existante mais ne peut pas en ajouter de nouvelle. Ce qui leur est alors venu à l'esprit est l'abris-bus non budgétisé en 2013 alors qu'il avait été décidé en 2011 et prévu au budget 2012. Est-ce normal ?

En dehors de toute considération juridique, la commission Ad Hoc n'accepte pas cette façon de faire. Il ne faut pas pouvoir radier une décision si facilement. La Commission propose un amendement de cet article afin que le Conseil général puisse modifier, supprimer ou réactualiser une rubrique approuvée lors d'un précédent exercice mais non réalisée.

La commission Ad hoc conseille de suivre sa volonté concernant ce point.

L'autre étonnement concerne l'article 17, le contrat de travail des employés communaux était destiné à être modifié et passerait de droit public à droit privé. Accepté comme cela, seul le conseil municipal aura droit de regard sur le règlement des employés communaux. La commission propose donc un amendement sur ce point :

« Les employés communaux sont engagés par des contrats de droit privé. Le statut des employés est fixé par un règlement arrêté par le conseil municipal auquel renvoient les contrats des employés. La commission qui élabore ce règlement doit comporter au moins plusieurs conseillers généraux, dont un représentant de chaque force politique qui le désigne. »

La commission Ad Hoc invite le CG à accepter l'amendement présenté dans son rapport. Pour terminer elle remercie Damien Revaz, Alain Vignon, Damien Coutaz ainsi que les membres de la commission.

Damien Coutaz donne la parole aux chefs de groupes.
L'entrée en matière est acceptée par le PDC, l'ADG et le PLR.

Damien Revaz prend la parole, pour l'ART. 4 AL. 3, il propose une nouvelle formulation.

« Le Conseil général peut modifier, supprimer ou réactualiser une rubrique approuvée dans un précédent budget (maximum trois ans), mais non menée à terme. »

Pour l'ART.17, il s'oppose à la proposition de la commission Ad Hoc, car il existe en suisse le principe de la séparation des pouvoirs. De plus, la loi cantonale établit que c'est le conseil municipal qui est habilité à traiter la question du personnel communal. Il estime donc qu'il faut laisser cette compétence au conseil municipal, mais également à leurs successeurs.

Damien Coutaz propose de prendre ce règlement article par article. S'il devait y avoir une volonté de modification, il y aurait la proposition du Conseil municipal contre celle du Conseil général.

- Pour l'ART. 4 AL.3, il n'y a pas de remarques à l'encontre de la nouvelle proposition du Conseil municipal faite précédemment durant la séance.
- Pour l'ART.17, Damien Coutaz reprend la proposition d'amendement de la commission Ad Hoc. Puis François Farquet prend la parole :

La mission du Conseil général est d'approuver les propositions du conseil communal. Il cite l'AL.2 de l'ART. 95 sur la loi sur les communes et propose donc une modification de l'ART 17 AL.2 du RCO comme suit :

« Le règlement fixant le statut des employés communaux est proposé par le conseil municipal et soumis à l'approbation du Conseil général. »

Il encourage donc ses collègues du législatif à soutenir la proposition.

La proposition du PDC est soutenue par l'ADG.

Damien passe au vote de l'ART.17 : Tout d'abord, il met au vote la proposition de la municipalité. Si celle-ci est refusée, un vote opposera les deux autres propositions.

1. Ceux qui sont pour la proposition de la municipalité :
4 personnes favorables, 2 abstentions.
La proposition est donc rejetée.
2. Ceux qui sont pour la proposition de la commission AD HOC :
1 personne favorable
3. Ceux qui sont pour la proposition du PDC :
22 favorables, 6 abstentions
L'article 17 est modifié selon la proposition du PDC

Damien Coutaz demande si le Conseil général accepte de voter le règlement en une lecture. Dans le cas contraire il sera mis à l'ordre du jour pour une deuxième lecture.

Le vote du règlement en une seule lecture est accepté à l'unanimité

1. Ceux qui acceptent le règlement tel que modifié :
22 favorables, 5 abstentions, 1 refus

Le règlement communal d'organisation est donc accepté en une seule lecture

5. Tour d'horizon

Patrick Barman prend la parole concernant le relogement des sociétés locales en réponse au postulat posé en séance du Conseil général, le 6 novembre 2013.

Suite à la séance du CG en juin 2013 une première ébauche des surfaces disponibles a été élaborée puis un questionnaire a été envoyé aux sociétés concernées. Les différentes sociétés ont pu visiter de nouveaux locaux ou des salles annexes qui pourraient être utilisées dans le bâtiment de la Tuilerie. D'autres rencontres ont été faites entre la municipalité et les différentes sociétés locales.

Le planning d'intervention pourrait être le suivant :

Début 2014 : Présentation du dossier de réaffectation de Lavigerie au Conseil général. Mise à l'enquête etc.

Été 2014 : Mise à disposition des locaux de la Tuilerie et réaménagement des locaux. (Travaux)

Automne 2014 : Installation des sociétés locales dans les nouveaux locaux

Il n'est pour l'heure pas prévu de demander une participation financière aux sociétés relogées.

Pierre-Yves Robatel prend ensuite la parole. Il présente le concept présenté aux différentes sociétés locales. Il fait un rapide inventaire des sociétés concernées. Un planning d'utilisation a été réalisé et fait ressortir les différentes plages d'utilisation et les conflits possibles. Des solutions doivent encore être trouvées. La cohabitation a été soigneusement étudiée. Le projet proposé est de reloger la plupart de ces sociétés dans la partie Nord de la Tuilerie et de regrouper les mêmes activités au même endroit. Ceci laissera la possibilité pour une éventuelle affectation scolaire.

Damien Revaz prend la parole :

Fusion : Selon le décret du Grand conseil relatif à la fusion des communes de Mex et de St-Maurice, les règlements en vigueur sur le territoire des deux anciennes communes de Mex et St-Maurice vont pouvoir subsister jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard. Le Conseil municipal et le Conseil général devront réviser tous les règlements communaux. Cela sera porté en scrutin populaire en Juin 2014. En 2014, il a été prévu de soumettre au Conseil général un règlement sur les droits de mutations, sur les parkings, sur la distribution de l'électricité, sur celle de l'eau, sur l'évacuation des déchets, un règlement sur l'aide à la formation, sur le cimetière, un règlement de police et peut-être un règlement sur le personnel. La base de travail sera bien sûr les règlements existants.

Armée : une centaines de postes de travail risquent d'être supprimés. Le conseiller d'état en charge de la sécurité et des affaires militaires a été interpellé. Le canton a jusqu'au 31 Janvier pour prendre position.

EMS : le décompte définitif de la construction du foyer Ottanel à Vernayaz a été reçu, environ 14 million de CHF. Les travaux de l'extension du foyer arrivent à leur terme. Au mois de janvier l'inauguration pourra être faite.

La population et le Conseil général interpelle souvent le conseil communal concernant le trottoir à Epinassey. Il est prévu au niveau du Canton mais il est impossible de dire quand ce projet sera mis à l'enquête.

Le concierge de la Tuilerie prendra sa retraite l'été prochain et ce qui pose la question de la maintenance du nouveau CO. Il a été décidé de monter une équipe de conciergerie avec à sa tête Manu Bachierro, actuel responsable de la STEP.

Abbaye : Il est encore tôt pour visiter les travaux au sein de l'Abbaye, Damien Revaz nous propose donc de visionner un film sur le site et les travaux effectués.

6. Divers

Damien Coutaz mentionne le dépôt d'une interpellation déposée par 3 membres du Conseil général qui sera soumise au bureau ; elle touche les transports publics entre la gare et Epinassey. Ainsi qu'un postulat du PLR pour la pose de caméras de surveillance dans certains points stratégiques de la ville.

Mireille Brouchoud, guide à l'Abbaye, a reçu l'information que les gens de St-Maurice auront la primeur de la visite du site.

Diane Richard, pour Anita Charrière, revient sur l'éventualité de maintenir l'école d'Epinassey ouverte. Damien Revaz répond à la question. A l'heure actuelle aucune décision n'a été prise. Le conseiller responsable des écoles est au courant de cette demande.

Laetitia Lugon parle du cendrier près du Postomat qui est très mal placé et demande s'il est possible de le déplacer. Damien Revaz répond qu'il faut demander cela à la Poste, car c'est un bâtiment privé. La commune ne peut donc rien faire.

La question de la mobilité douce entre Epinassey et St-Maurice est abordée, Damien Revaz parle d'un courrier envoyé à l'état du Valais sur cet aspect là.

Laurence Mottiez pose une question sur les robinets d'eau dans les jardins et cimetières, cela pour savoir s'il était possible de les réactiver au 15 mars et non au 1^{er} Avril. Patrick Althaus dit qu'il n'y aura aucun souci, sauf impératif météorologique, et fera part de cette demande.

Patrick Genoud aimerait corriger les propos de Claude-Yvan Marcoz concernant le 30 km/h pendant les travaux, car selon l'ingénieur routier M. Chambovay cette demande n'a jamais été faite de la part de la commune.

Claude-Yvan dit qu'il a fait une demande orale et que le canton c'était rapidement prononcé et avait maintenu le 50 km/h.

Damien souligne qu'une erreur dans la discussion a pu être faite, M. Marcoz n'a pas menti.

Dominique Bavaud, trouve dommage que les sapins soient ramassés déjà le 6 janvier, car il y a la fête des Rois. Bernard Mottiez reste sur le 6 janvier, début des écoles, et prévoit un deuxième ramassage le 7 janvier.

Paul Boudry fait une remarque concernant les écriteaux 30 km/h, en effet personne ne se rappelle que l'écriteau « travaux » préconise de rouler au pas et donc qu'un panneau 30 km/h n'est pas nécessaire.

Dominique Robyr remercie les 3 conseillers municipaux qui ont répondu rapidement et clairement pour les relogements des sociétés locales.

Damien Coutaz clôt la séance à 21h32 et invite le CG au Mazot et souhaite de très bonnes fêtes et congédie le Conseil général.

Le président :

Damien Coutaz



La secrétaire :

Nidea Henriques

